

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAM
Caisse nationale de l'assurance maladie

Délégation de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie

NOR : SSAX1830324X

Direction des risques professionnels.
Direction régionale du service médical du Centre.
Direction régionale du service médical de Normandie.
Direction régionale du service médical de Guyane.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DRP)

CABINET DU DIRECTEUR DES RISQUES PROFESSIONNELS (CABDRP)

Mme Fousia BESSAAD

Décision du 25 avril 2018

Délégation de signature est accordée à Mme Fousia BESSAAD, cabinet du directeur des risques professionnels, DRP, pour signer la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DU CENTRE (DRSM)

M. le docteur Philippe PEREZ

Décision du 2 mai 2018

Délégation est donnée à M. le docteur Philippe PEREZ, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical du Centre, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme le docteur Sophie RUGGIERI

Décision du 25 mai 2018

Délégation est donnée à Mme le docteur Sophie RUGGIERI, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical du Centre, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE NORMANDIE (DRSM)

M. le docteur Jean-Baptiste SCHOUX

Décision du 2 mai 2018

Délégation est donnée à M. le docteur Jean-Baptiste SCHOUX, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical de Normandie, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme le docteur Patricia PEYCLIT

Décision du 25 mai 2018

Délégation est donnée à Mme le docteur Patricia PEYCLIT, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical de Normandie, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE GUYANE (DRSM)

M. le docteur Jacques MALROUX

Décision du 25 mai 2018

Délégation est donnée à M. le docteur Jacques MALROUX, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical de Guyane, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé: Nicolas REVEL, directeur général.